

Honorables sénateurs, un comité du Sénat va vouloir examiner un tas d'autres questions sur le projet de loi C-74. Il y en a trop pour que j'en parle tout de suite, mais j'aimerais attirer l'attention des honorables sénateurs sur les inquiétudes de la bande Cree du nord du Québec au sujet de leurs terres de catégorie 1A. J'ai l'intention de soumettre une copie de son mémoire au comité qui va étudier cette mesure législative.

L'honorable Brenda M. Robertson: Honorables sénateurs . . .

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, je désire informer le Sénat que, si le sénateur Robertson prend la parole, son discours aura pour effet de clore le débat sur la motion de deuxième lecture de ce projet de loi.

Le sénateur Robertson: Honorables sénateurs, j'ai dit presque tout ce que je voulais dire sur ce projet de loi il y a une semaine ou dix jours. Les sénateurs savent fort bien que je n'accepte pas toutes les interprétations de mon honorable collègue, le sénateur Kenny, mais nous aurons amplement le temps de tirer l'affaire au clair, car j'ai l'intention de proposer que le projet de loi soit renvoyé au comité en temps et lieu.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 2^e fois.)

● (1610)

RENOI AU COMITÉ

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand lirons-nous ce projet de loi pour la troisième fois?

(Sur la motion du sénateur Robertson, le projet de loi est renvoyé au comité permanent de l'énergie et des ressources naturelles.)

[Français]

LE BUDGET DES DÉPENSES DE 1988-1989

ADOPTION DU 21^e RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES NATIONALES SUR LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (A)

Le Sénat passe à l'étude de vingt et unième rapport du Comité sénatorial permanent des finances nationales (Budget supplémentaire (A) 1988-1989), présenté au Sénat le mardi, 31 mai 1988.

L'honorable Fernand E. Leblanc: Honorables sénateurs, quelques mots d'explication concernant le Budget des dépenses supplémentaires (A) 1988-1989 qui s'élève à 113,9 millions de dollars. Il s'agit d'un budget spécial visant à relever le budget d'un seul programme soit le Programme spécial canadien pour les grains. Ce programme a été inauguré en 1986 et depuis ce temps a continué à être appliqué par le ministre de l'Agriculture.

Le présent budget tient au fait que sur les 800 millions alloués l'année dernière à la campagne de 1987, 113,9 millions sont demeurés inutilisés et que le total affecté pour cette campagne agricole était de 1,1 milliards de dollars. Le comité des finances nationales a présenté trois rapports antérieurement concernant ce programme soit: le premier rapport, le 18 décembre 1986, le deuxième rapport, le 12 mars 1987, le troisième rapport, le 27 janvier 1988 et dans chacun de ces rapports le comité a commenté certains aspects du programme et son application de la campagne agricole de 1986 à la campagne agricole de 1987.

[Le sénateur Kenny.]

Les honorables sénateurs experts en agriculture pourront faire les commentaires appropriés sur ce programme spécial s'ils le jugent à propos lorsque nous aurons l'occasion de discuter davantage de ce programme lors de la présentation du projet de loi qui doit suivre ce budget des dépenses supplémentaires, comme c'est la procédure habituelle. Je vous remercie de votre attention.

(Sur la motion du sénateur Leblanc (Saurel), le rapport est adopté.)

[Traduction]

AGRICULTURE ET FORÊTS

L'OUEST—LA SÉCHERESSE—ÉTUDE DU RAPPORT DU COMITÉ—AJOURNEMENT DU DÉBAT

Le Sénat passe à l'étude du 8^e rapport du comité permanent de l'agriculture et des forêts, sur la sécheresse dans l'Ouest, présenté au Sénat le mardi 31 mai 1988.

L'honorable Dan Hays: Honorables sénateurs, avec la permission du sénateur Barootes, au nom duquel cet ordre est inscrit, je veux faire quelques observations sur le rapport présenté mardi dernier conformément à l'ordre de renvoi au comité permanent de l'agriculture et des forêts du 19 mai.

● (1620)

Nous avons eu la chance de poser des questions au ministre de l'Agriculture qui a comparu devant le comité le jeudi 26 mai. Comme vous le savez tous d'après ce qui a été dit à ce sujet, il s'agit d'une question urgente; c'est pourquoi il est important d'en parler le plus tôt possible, ce que le comité m'a d'ailleurs demandé.

Je n'ai pas l'intention de m'attarder sur le rapport lui-même, sinon pour dire qu'il demande instamment au gouvernement de venir en aide aux éleveurs de bétail, dans les régions touchées par la sécheresse qui sévit dans l'ouest du Canada, en assumant une partie des coûts du transport des céréales fourragères, de l'eau et du bétail, si on trouve des pâturages à un endroit convenable.

Le comité a examiné longuement la question dans le contexte des mesures prises par les gouvernements dans des situations semblables et a fondé sa recommandation sur un programme antérieur mis en place en 1980-1981, soit le Programme d'aide à l'entretien des troupeaux. Le comité a dit que les programmes futurs devraient être aussi généreux que les précédents. Le comité a également pris soin de prier le gouvernement d'établir ces programmes de concert avec les gouvernements provinciaux.

Enfin, pour expliquer la quatrième recommandation, une des solutions possibles pour les éleveurs, c'est de vendre leur bétail qui n'a rien à manger ni à boire. Cela poserait cependant un problème aux éleveurs, car la plupart d'entre eux déclareraient leur revenu en argent. La valeur totale du bétail vendu serait déclarée comme revenu dans l'année où la vente a eu lieu. Évidemment, s'ils vendaient leurs vaches, leurs moutons ou leurs chèvres parce qu'ils ne peuvent plus les nourrir et qu'il leur était impossible d'en racheter d'autres avant la fin de l'année, ils devraient payer beaucoup trop d'impôt. Plusieurs associations d'éleveurs et d'autres demandent depuis quelque temps, et le comité fait d'ailleurs des recommandations dans le même sens, que la Loi de l'impôt sur le revenu soit modifiée pour tenir compte de ce problème en permettant aux agricul-